

Comité de Quartier Pessicart - Mantega - Righi - Cyrnos - Le Piol

Nos actions ne sont possibles que grâce à vous et avec vous !

ADHESION ou RÉADHESION - Année 2018 (1^{er} nov. 2017 - 31 oct. 2018)

Merci de nous retourner le bulletin ci-dessous complété et accompagné de votre règlement

Prénom :

Nom :

Téléphone :

Adresse postale :

Adresse électronique ⁽¹⁾ :

Je souhaite (ré) adhérer au Comité de Quartier Pessicart-Mantega-Righi-Cyrnos et je joins le montant de ma cotisation annuelle pour 2018 (période du 1^{er} nov. 2017 au 31 oct. 2018), soit 7 € € ; possibilité d'ajouter aux 7 €, si vous le souhaitez, un don de quelques euros pour soutenir davantage nos activités.

Je libelle mon chèque à l'ordre du "Comité de Quartier-Pessicart-Mantega-Righi-Cyrnos"

Nice, le

Signature :

Votre cotisation est :

- **À adresser** au comité de quartier, à son siège social, 268 av. de Pessicart, 06100 NICE
- **Ou** à déposer, salle du comité de quartier, 68 av. de Pessicart (boîte aux lettres sur la porte d'entrée, à gauche du portail des garages souterrains, en montant Pessicart juste avant le carrefour avec le Chemin des Sablières).

Attention :

- Copropriétaire dans une des copropriétés suivantes : *Amirantes, Arcadie, Ariette, Eden Palais, Florilège, Gémeaux, Grand Large 1, Grand Large 2, Grand Pin (lotissement), Hauts de Pessicart, Jasmins, 56 Mantega-Righi, Marie-George, Marie-Line, Monte Verde, Montebello, Pessicart (N°72 à 76), Résidences du Piol, Righi-Palace, Saint Louis, Villas de Cessole, Villa du Mail, Villa du Piol*, vous réglez directement votre cotisation par l'intermédiaire de du syndic de votre copropriété.
Vous n'avez donc pas à cotiser individuellement.
Vous êtes invités à nous communiquer votre courriel pour recevoir nos bulletins électroniques si vous ne les recevez pas encore.
- Membre de la Gym' Colline Pessicart à jour de votre cotisation pour l'année scolaire 2017-2018, vous êtes également déjà adhérent 2018 au Comité de Quartier, cotisation incluse dans votre inscription à la Gym'.

⁽¹⁾ **Votre adresse électronique est indispensable** pour nous permettre de vous transmettre ponctuellement des informations concernant notre quartier. Elle n'est en aucun cas utilisée à d'autres fins.